

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 24 MAR 2014

portant nomination des membres du jury d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques principaux de 2^{ème} classe des administrations de l'État, organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux règles générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et aux programmes des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « arts de la dentelle, options fuseaux et aiguille » ;

Vu l'arrêté du 20 février 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques principaux de 2^{ème} classe des administrations de l'État du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Anne TRICAUD, conservateur du patrimoine, service des musées de France, direction générale des patrimoines, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques principaux de 2^{ème} classe des administrations de l'État du ministère de la culture et de la communication pour la spécialité « dentellière».

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Bénédicte LECLERCQ, technicienne d'art de classe exceptionnelle, cheffe d'atelier, atelier de conservation de dentelle Alençon, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Catherine GOURDAIN, cheffe de travaux d'art, artiste licier, manufacture de la tapisserie des Gobelins, service à compétence nationale du Mobilier national.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 24 MAR. 2014

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Cherie', with a long horizontal line extending to the right.

C. CHERIE